

FRANCIA: CARCERE E AMMENDA PER REYNOUARD
8 novembre 2007

L'inquisizione ebraica: 16 pagine, un anno di prigione e 10.000 euro di ammenda

L'EXPRESS.fr - jeudi 8 novembre 2007, mis à jour à 13:37

JUSTICE: CONDAMNÉ À UN AN DE PRISON POUR RÉVISIONNISME

Vincent Reynouard, 38 ans, a été condamné jeudi par le tribunal correctionnel de Saverne (Bas-Rhin) à une peine d'un an de prison ferme pour avoir contesté dans des brochures diffusées dans toute la France l'existence de la Shoah.

Vincent Reynouard, un ancien enseignant de mathématiques, a été condamné à un an de prison et 10.000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Saverne (Bas-Rhin), pour contestation de crimes contre l'humanité, apprend-on auprès du greffe.

Il était poursuivi pour avoir fait diffuser dans des musées, syndicats d'initiative, mairies et entreprises de différents départements une brochure de 16 pages intitulée "Holocauste ? Ce qu'on vous cache".

Dans cet opuscule dont il a reconnu être l'auteur, Vincent Reynouard nie le génocide des juifs durant la seconde guerre mondiale qu'il qualifie de "propagande".

Ce père de famille âgé de 38 ans a été révoqué de l'Éducation nationale en 1997 pour avoir stocké sur l'ordinateur du lycée professionnel de Honfleur où il exerçait, des textes remettant en cause le massacre d'Oradour-sur-Glane par la division SS Das Reich.

Il avait également proposé à ses élèves un exercice sur les statistiques de mortalité dans le camp d'Auschwitz en se basant sur une publication révisionniste.

Vincent Reynouard réside actuellement à Bruxelles où il anime des sites internet révisionnistes, selon la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) qui s'était portée partie civile.

"C'est une condamnation exemplaire", a estimé son président départemental, Me Raphaël Nisand qui voit en Reynouard "l'un des chefs français du négationnisme".

La Licra obtient 3.000 euros de dommages et intérêt. La manufacture d'impression sur étoffe de Ribeauvillé (Haut-Rhin) où avait été distribué le fascicule ainsi que son président obtiennent chacun 150 euros.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/condamne-a-un-an-de-prison-pour-revisionnisme_467763.html

PUBBLICATO DA GRUPPO DI INFORMAZIONE E DENUNCIA IN DIFESA DEGLI
ARTICOLI 21 E 33 DELLA COSTITUZIONE ITALIANA, 8 NOVEMBRE 2007